

AICA Aspres Roussillon

Procès-verbal

Assemblée générale du 22/05/2026

Le 22 Mai 2026, l'assemblée générale de l'Association Intercommunale de Chasse Agréée (AICA Aspres Roussillon) s'est tenue, à 19 heures, à la salle polyvalente Max Havart à Saint Féliu d'Avall

ACCA présentes ou représentées (25) Bages, Bouleternère, Canohés, Corbère les Cabanes, , Ille sur Têt, Le Boulou, Le Soler, Llauro, Llupia, Montauriol, Montescot, Oms, Pollestres, Saint Feliu d'Amont , Saint Feliu d'Avall, Saint Jean Lasseille, Saint Jean Pla de Corts, Saint Michel de Llottes, Saleilles, Théza, Thuir, Tordères, Tresserre/Villemolaque, Villeneuve de la Raho, Vives

ACCA non représentées(3) : Ortaffa, Taillet, Corneilla del Vercol.

ACCA excusée (1) Saint Féliu d'Amont

1/ Propos liminaires :

Le Président, Michel GOMEZ, remercie l'ensemble des présidents d'accas présents et demande d'avoir une pensée pour tous ceux et celles qui nous ont quitté durant l'année écoulée.

Il salue la présence de M. Le Maire de Saint Féliu d'Avall et le remercie pour le prêt de la salle communale. Ce dernier prend la parole, souligne l'action de la chasse dans la protection de la biodiversité et souhaite la tenue de débats constructifs à l'assemblée.

Le président remercie la présence de Jean-Pierre SANSON, président départemental et régional et de Jean-Roch CAZALS, nouveau directeur de la FDC 66 à qui, il souhaite, pour sa première participation, bienvenue à l'AICA

Le Président met à l'honneur le travail de la garderie sous la férule de Hubert GOMEZ et remet un coffret -souvenir personnalisé à Alain MALANCHINI qui après 46 ans de présidence de l'Acca de Llupia, passe la main. Il le remercie pour ces très nombreuses années passées au service de la chasse en général et, à travers lui remercie tous les présidents et bénévoles de l'association.

Il souligne la présence du président départemental des louvetiers, M. Jean Cabassot et remercie la présence de deux anciens piliers de l'association, Ms Jacques Olive et Claude Fourment.

2/ Rapport moral et d'activités

Aucune observation n'ayant été formulée les décisions de l'assemblée générale 2025 sont définitivement adoptées.

Le président présente le bilan global de l'année, souligne qu'elle a été très chargée. Fort heureusement, aucun incident ou accident n'a été à déplorer lors de l'année cynégétique qui vient de se terminer. Les mesures de sécurité doivent continuer à être appliquées rigoureusement et même se renforcer au regard des situations auxquelles les présidents d'acca peuvent être confrontés

Une liste de chasseurs indésirables sur l'AICA est fournie à tous les présidents .Il est demandé de ne pas délivrer de cartes à ces personnes.

L'assemblée générale extraordinaire de 2025 a autorisé la vente du local de Passa, devenu inutilisé. Cette vente a été réalisée et nous permet d'alléger les charges (taxe foncière, assurances, eau, électricité).

Le changement voté l'an dernier sur la répartition du budget de tutelle permet, selon l'estimation budgétaire 2025/2026 d'effacer le déficit et de revenir sensiblement à l'équilibre. Néanmoins l'érosion constatée sur le nombre de cartes vendues demande, afin de maintenir cet équilibre dans les années à venir, un effort supplémentaire à savoir une augmentation de 5 € pur les membres de droit, de 10 € pour les permissionnaires et de porter les cartes seniors (gratuites jusqu'à présent pour les plus de 75 ans) à 50 euros.

L'acca de Passa a souhaité quitter notre association. Leur départ a eu lieu à partir du 1^{er} Juillet dernier.

L'Acca de Castelnou a choisi de quitter l'AICA . Son départ, s'il est accepté aurait lieu de 30 Juin .Le litige lié à l'exclusion de l'Acca de Corbère est toujours en cours et nous sommes en attente d'une décision de justice.

Par ailleurs les Acca de Elne, La Tour Bas Elne et Saint Cyprien ont récemment demandé d'adhérer à l'AICA Aspres Roussillon. .Le conseil d'administration se réunira rapidement pour étudier toutes les modalités et faire une proposition argumentée à l'assemblée générale.

Le bail des domaniaux de la forêt du Réart, sur la commune de Tordères a été reconduit.

Compte tenu du manque de volontaires pour intégrer le Conseil d'Administration, le président propose de réduire à 12 le nombre d'administrateurs lors de l'élection pour trois ans qui aura lieu en fin de réunion. Il profite pour rappeler aux présidents que cette année tous les conseils d'administration des acca doivent être renouvelés et demander qu'une copie de la composition des nouveaux bureaux soit adressée à l'AICA pour mise à jour du site.

Le président rappelle que la formation décennale de sécurité est toujours d'actualité et que la formation présidents et chefs de battue sera obligatoire dès cette ouverture.

Le président énonce les modifications aux statuts et au règlement intérieur de chasse qui sont soumis au x votes de l'assemblée.

Il insiste particulièrement sur la pratique de la chasse affût-approche qui si on s'en tient aux prescriptions du schéma départemental 26/29 et aux directives administratives, présentent des failles au niveau de la sécurité.

Il invite fermement les présidents d'accas à maîtriser la pratique de ce type de chasse sur leurs territoires par l'obligation d'une autorisation écrite délivrée au chasseur dans le cadre de la lutte contre les dégâts causés aux cultures. Un modèle d'autorisation a été ajouté dans l'enveloppe donnée aux présidents en début d'assemblée.

Le président termine en remerciant les administrateurs qui l'ont accompagné durant ces trois dernières années.

3/ Rapport financier.

Gérald ISERN , trésorier présente le bilan 2024/2025 qui s'établit définitivement à 87 063,18 € en recettes et 113 728,06€ en dépenses soit un **bilan négatif de 26 664,88€**.

Pour l'année en cours (2025/2026, le bilan provisoire s'établit à ce jour à) 87 693,67€ en dépenses et 86 077,37 € en recettes soit un **solde positif de 1616,30**.

Cette nette amélioration est due à la cession de notre local mais surtout aux modifications votées l'an dernier pour l'attribution des budgets de tutelle.

Le prévisionnel pour la saison 2026/2027, si toutes les nouvelles mesures sont votées, permet d'augurer d'une situation plus favorable.

Les présidents disposent dans l'enveloppe remise à l'assemblée générale de tous les chiffres en recettes, et dépenses.

4/ Résultat des votes et leurs conséquences.

Vote n° 1/ le rapport moral 2024/2025 est adopté à l'unanimité.

Conséquences : Toutes les mesures adoptées sont définitivement applicables.

Vote n° 2/ Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

Conséquences : L'assemblée donne quitus au trésorier pour le budget 2024/2025

Vote n° 3/ Sortie acca Castelnou.

Conséquences : par 24 voix sur 25, l'accas de Castelnou est autorisée à quitter l'AICA le 30 Juin 2026

Vote n° 4/ Modification des statuts.

Conséquences :-41- à l'unanimité, le nombre d'administrateurs pour les trois années à venir est fixé à 12 (vote 25/25)

-42-un appendice est rajouté au règlement intérieur de l'AICA pour interdire la création d'une Aica avec une acca extérieure à notre association.(vote 24/25).

Vote n° 5/ Modifications RIC

51- exercice chasse affût.

Par 23 voix sur 25, l'assemblée approuve l'ajout d'un paragraphe au RIC pour encadrer la chasse approche-affût.

Conséquences : même si les conditions de la pratique de cette chasse ressortissent du domaine d'action du président d'accas, le RIC de l'AICA peut être une source d'inspiration.

52- régime des invitations/

Par 21 voix pour et 4 contre le régime actuel des invitations est modifié.

Conséquences : il n'y aura plus les deux volets attachés au timbre-carte (pour tous les membres). En contrepartie chaque président disposera de quatre invitations, par définition gratuites, pour une journée de chasse. Le régime des invitations au gros gibier reste inchangé.

53- contributions des accas.

Par 19 voix pour et 6 contre l'assemblée augmente le prix de la carte de membre de droit.

Conséquences : La contribution des accas pour la carte Membre de Droit pour la saison 2026/2027 est de 105 euros.

Par 21 voix pour et 4 contre l'assemblée augmente le prix de la contribution permissionnaire.

Conséquences : la contribution des accas par carte permissionnaire est fixée à 160 €

#Par 21 voix pour et 4 contre, la gratuité de la carte sénior est supprimée.

Conséquences, pour les chasseurs âgés de plus de 75 ans, la contribution accas dès cette saison 2026/27 est fixée à 50 euros.

Vote n° 6/ carte temporaire

A une très forte majorité, l'assemblée supprime la carte valable trois jours (aucune vendue cette année).

Conséquences : la carte 3 jours est immédiatement supprimée et ne pourra plus être proposée.

Vote n° 7/ jours de chasse

A l'unanimité, l'assemblée approuve l'alignement strict des jours de chasse avec l'arrêté préfectoral.

Vote n° 8/ infraction supplémentaire

A l'unanimité l'assemblée approuve l'ajout à la liste exhaustive prévue au RIC des infractions pouvant faire l'objet d'une amende pénale.

Conséquences : l'infraction de *–refus de se soumettre au contrôle d'un garde particulier* –est rajoutée à la liste.

Vote n° 9/ vote conseil administration.

L'assemblée générale consultée à mains levées donne l'autorisation de voter pour la liste entière des candidats sans possibilité de choix nominatif.

Conséquences : les douze candidats sont élus à l'unanimité aux douze postes d'administrateurs.

Avant de conclure, le président laisse la parole à Jean-Pierre SANSON président de FDC 66 et fédération Région Occitanie en lui demandant de nous soutenir dans notre démarche sécuritaire. Le président SANSON remercie l'invitation, souligne la qualité et la sérénité des débats et promet d'appuyer nos efforts dans les domaines évoqués.

A 20 heures 15, en l'absence d'autres questions et l'ordre du jour étant épuisé, le président clôt la réunion.

ASaint Féliu d'Avall, le 22 Mai 2026-

Michel GOMEZ